

Revue Conformité Produit Ménager UE

Produit	Nettoyant multi-surfaces Citron & Vinaigre · spray 750 ml
Marque	Ormelle Maison
Marché visé	France, puis Belgique
Documents reçus	Artwork étiquette recto + verso v2 (PDF), FDS du produit v1.3, FDS des matières premières, fiche technique du parfum, liste des allégations prévues
Référence	BF-REV-HH-0207
Revue réalisée par	Justine Teruel, formulatrice et consultante réglementaire

Conclusion : Ne pas imprimer en l'état. L'étiquette ne correspond pas à la FDS sur la mention d'avertissement, le pictogramme est trop petit et l'UFI manque. Après correction de ces 3 points, l'étiquette peut partir à l'impression ; les points « à corriger » doivent être traités avant la mise en vente.

3

bloquants

5

à corriger

2

à surveiller

9

points conformes

Bloquant : empêche la mise sur le marché ou expose à un retrait. À corriger : non-conformité à régler avant la vente. À surveiller : démarche à prévoir ou point à documenter.

1. Artwork reçu, annoté

Chaque numéro renvoie au constat du même numéro. Cadre en pointillés : mention absente de l'artwork.

RECTO	VERSO
ORMELLE MAISON Nettoyant multi-surfaces Citron & Vinaigre · pulvérisateur Non toxique Écologique 4  2 DANGER 1 750 ml e	Mode d'emploi : pulvériser, essuyer avec un chiffon humide. Rincer les surfaces en contact avec les aliments. DANGER 1 Provoque une sévère irritation des yeux. P101 · P102 · P264 · P280 · P305+P351+P338 · P337+P313 · P362 · P501 8 EUH208 absente 5 Composition (détergents) absente 7 UFI absent 3 www.ormelle-maison.fr 6 page ingrédients absente 9 Français uniquement 10

2. Constats et corrections

#	Élément	Constat	Référence	Priorité	Correction proposée
1	Mention d'avertissement	« Danger » est imprimé alors que la FDS (rubrique 2) classe le mélange Eye Irrit. 2, H319, dont la mention est « Attention ».	CLP (CE) 1272/2008, art. 20 et annexe I, 3.3	Bloquant	Remplacer « Danger » par « Attention » sur les deux faces, puis garder FDS et étiquette alignées à chaque changement de formule.
2	Pictogramme GHS07	Pictogramme de 12 × 12 mm. Pour un emballage de plus de 0,5 l et jusqu'à 3 l, le minimum est de 23 × 23 mm.	CLP, annexe I, 1.2.1, tableau 1.3	Bloquant	Agrandir à 23 × 23 mm minimum, avec le cadre rouge complet.
3	UFI	Code UFI absent alors que le mélange est classé pour un danger pour la santé.	CLP, art. 25 §7 et annexe VIII	Bloquant	Générer l'UFI, l'imprimer près des conseils de prudence (« UFI : XXXX-XXXX-XXXX-XXXX ») et faire la notification PCN avant la mise sur le marché.
4	Allégations	« Non toxique » et « Écologique » en façade.	CLP, art. 25 §4	À corriger	Supprimer : ces mentions sont interdites sur un mélange classé. Mettre plutôt un fait vérifiable et justifié (par exemple l'origine du flacon).
5	EUH208	Limonene à 0,3 % (sensibilisant cutané) : la phrase EUH208 est absente.	CLP, annexe II, 2.8	À corriger	Ajouter au verso : « Contient du d-limonène. Peut produire une réaction allergique. »

6	Fournisseur	Seul le site internet figure. Adresse postale et téléphone absents.	CLP, art. 17 §1 a)	À corriger	Ajouter le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone.
7	Composition (détergents)	Aucune indication des agents de surface ni du parfum.	Règl. (CE) 648/2004, annexe VII A	À corriger	Ajouter par exemple : « Contient : moins de 5 % : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques ; parfum, limonene » (teneurs à caler sur la formule).
8	Conseils de prudence	8 conseils P imprimés ; il est recommandé de ne pas dépasser 6, sauf nécessité.	CLP, art. 28 §3	À surveiller	Réduire, par exemple : P101, P102, P280, P305+P351+P338, P337+P313.
9	Liste des ingrédients en ligne	Aucune page prévue sur le site pour la liste complète des ingrédients.	Règl. (CE) 648/2004, annexe VII D	À corriger	Créer la page et imprimer son adresse sur l'étiquette.
10	Langues	Étiquette en français uniquement ; vente prévue en Belgique.	CLP, art. 17 §2 (langues de l'État membre)	À surveiller	Prévoir FR / NL (et DE selon les zones de vente), ou une étiquette par pays.

3. Cohérence FDS / étiquette

Élément	FDS v1.3	Étiquette v2	Statut
Classification	Eye Irrit. 2, H319	H319	Conforme
Mention d'avertissement	Attention	Danger	Bloquant
Pictogramme	GHS07	GHS07, 12 × 12 mm	Bloquant
EUH208 (limonene)	Citée en rubrique 2.2	Absente	À corriger
UFI	À ajouter en rubrique 1.1	Absent	Bloquant
Fournisseur	Complet (rubrique 1.3)	Site internet seul	À corriger

La FDS elle-même est cohérente avec les FDS des matières premières ; seule l'UFI est à y ajouter une fois généré.

Plan d'action

1. Avant impression : points 1, 2 et 3 (mention d'avertissement, taille du pictogramme, UFI).
2. Avant la mise en vente : points 4 à 7 et 9, puis notification PCN avec le même UFI.
3. Avant la Belgique : traduction des éléments d'étiquetage (point 10).
4. À chaque changement de formule : vérifier que la classification, la FDS, l'UFI et l'étiquette restent alignées.

Ce qui est déjà conforme

Classification du mélange, mention de danger H319, contenance et symbole e, mode d'emploi, identification du produit, précautions pour les surfaces alimentaires, lisibilité générale, absence d'allégation biocide (« antibactérien », « désinfectant »), FDS en 16 rubriques.

Limites de la revue

Cette revue porte sur l'étiquette, la FDS et les allégations à partir des documents reçus. Elle ne comprend ni la notification PCN, ni la rédaction complète de la FDS, ni l'évaluation d'une allégation biocide. Une série de questions est incluse dans les 15 jours suivant la livraison.

Justine Teruel · Bridge & Flow · contact@bridgeandflow.co